

**ARRETE n° 2021-30
RELATIF AUX LISTES DE CANDIDATS**

**ELECTIONS PARTIELLES
A distance par voie électronique
CONSEIL D'INSTITUT DE L'IAE ANGERS**

Collège des usagers

Du mercredi 17 février 2021 au vendredi 19 février 2021

Vu le Code de l'Education notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2019 portant création de l'IAE Angers de l'université d'Angers ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;

Vu les statuts de l'IAE Angers en date du 14 novembre 2019 ;

Vu l'arrête n° 2021-04 du 19 janvier 2021 relatif à l'organisation d'élections partielles, à distance par voie électronique, au conseil d'institut de l'IAE Angers ;

Vu l'avis du Comité électoral consultatif du 2 février 2021.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

Sont candidats aux élections au **Conseil de l'IAE Angers** pour le collège des usagers :

- Liste « PIEPERS Mael »

- PIEPERS Mael
- MUSSET Lucile

- Liste « BOUGE TA FAC AVEC LA Fé2A »

- LE ROUX Flore
- CESBRON Aodren
- LE BAIL Juliette
- DEAU Karl

(soutien : Fé2A)

Fait à Angers, en format électronique

Le Président de l'Université

Christian ROBLÉDO

Signé et mis en ligne le 2 février 2021